

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DFPE 40 Subventions (755 038 euros), prorogations et avenants n° 3 à l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants (19e) pour ses quatre établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signées le 03 janvier 2017 par l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants et la Ville de Paris ;

Vu la délibération présentée lors des séances du Conseil de Paris en date du 1er au 4 avril 2019 concernant le principe de la prorogation d'un an des conventions pluriannuelles d'objectifs 2017-2019 signées avec les associations ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants (19e) ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 25 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants n° 3 aux conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération, avec l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants ayant son siège social 31 bis, rue de Thionville (19e), pour l'attribution de quatre subventions de fonctionnement et la prorogation d'un an des conventions pluriannuelles d'objectifs signées avec l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants.

Article 2 : Une subvention de 217 870 euros est allouée à l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants pour la crèche collective, située 29 bis, rue de Thionville (19e).
(N° Tiers SIMPA : 22541, N° de dossier : 2019-01628).

Article 3 : Une subvention de 316 601 euros est allouée à l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants pour la crèche familiale, située 25, rue de Thionville (19e)
(N° Tiers SIMPA : 22541, N° de dossier : 2019-01629).

Article 4 : Une subvention de 107 624 euros est allouée à l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants pour la halte-garderie, située 25, rue de Thionville (19e)
(N° Tiers SIMPA : 22541, N° de dossier : 2019-01630).

Article 5 : Une subvention de 112 943 euros est allouée à l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants pour le jardin d'enfants, située 29 bis, rue de Thionville (19e)
(N° Tiers SIMPA : 22541, N° de dossier 2019-01631).

Article 6 : Les dépenses correspondant à ces subventions seront imputées au chapitre fonctionnel 934, rubrique élémentaire 4221, destination 4221006 (subventions aux structures d'accueil associatives), nature 65748, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2019 et suivantes, sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO